

AIDES POUR LA RENTREE 2023-2024 : L'ASC VOUS GUIDE

TYPE DE SUBVENTION (détail des conditions ci-dessous)	MONTANT DE L'AIDE A DEDUIRE	AGE DU BENEFICIAIRE		
		ECOLE PRIMAIRE CP à CM2	COLLEGE 6ème à 3ème	LYCEE - ETUDES SUPERIEURES (15-25 ANS)
PASS SPORT 6 à 17 ans révolus	50 €	OUI	OUI	OUI
C-LOISIRS du CP à la 3ème	20 €	OUI	OUI	non
SPOT 50 Nés en 2009, 2010, 2011 ou 2012	25 €	non	OUI	non
ATOUS NORMANDIE Pour les 15-25 ans	30 €	non	non	OUI
PARRAINAGE AMIS	20 €	Tous les licenciés de la saison 2022-2023		
PARRAINAGE PARENTS/ENFANTS	41 €	Tous les licenciés de la saison 2022-2023		
TARIF FAMILLE	jusqu'à 137 €	variable selon le nombre de licence d'une même famille (même nom - même adresse)		
COMITE ENTREPRISE	voir votre CE	Tous licenciés de la saison 2023-2024		

Pass sport : (6 à 17 ans révolus)

Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024.

Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans)
- Les étudiants, âgés de 28 ans révolus au plus, et bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023 – 2024.

Comment cela fonctionne ?

Le Pass'Sport est une déduction de 50 euros pour l'inscription dans un club sportif. Ce coupon de déduction est

personnel et utilisable qu'une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités.

Au cours de la dernière semaine du mois d'août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contient un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible. Les codes Pass'sport 2022-2023 ont d'ores et déjà été désactivés.

A compter du 1er septembre 2023, si vous n'avez pas reçu votre code Pass'Sport dans votre boîte mail, vérifiez qu'il ne soit pas dans vos courriers indésirables ou dans vos spams.

Si ce n'est pas le cas, vous pourrez vous connecter début septembre sur le nouveau Portail Pass'Sport, qui permettra aux jeunes et aux familles éligibles de récupérer leur code s'ils ne l'ont pas reçu par email ou s'ils l'ont perdu.

C-Loisirs : C loisirs du CP à la 3ème

C pour qui ?

Les enfants du CP à la 3^e bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF de la Manche et résidant à Cherbourg-en-Cotentin.

Les collégiens porteurs de la carte Spot 50 de l'année scolaire en cours résidant à Cherbourg-en-Cotentin sans conditions de ressources.

C quoi ?

Une réduction de 20€ lors de l'inscription annuelle à une activité sportive, culturelle ou artistique auprès d'une association ou d'une structure municipale de Cherbourg-en-Cotentin.

C quand ?

Les attestations pourront être délivrées à partir du samedi 9 septembre 2023, à l'occasion du Forum des Associations puis dans les différents guichets d'accueil de la ville.

Comment ?

Rendez-vous au guichet d'accueil de votre commune déléguée avec:

- le justificatif d'allocation de rentrée scolaire 2023 de la CAF

OU

- la carte Spot 50 accompagnée d'un justificatif de domicile et du livret de famille.

Un document nominatif à remettre à l'association ou la structure municipale vous sera fourni afin d'appliquer la réduction lors de l'inscription. Il ne restera qu'à régler la différence.

Spot 50 : <https://www.manche.fr/demarches/aller-au-college/carte-spot-50/>

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE SPOT50 ?

Pour le millésime 2023/2024, SPOT50 est destiné aux jeunes habitants de la Manche, nés en 2009, 2010, 2011 ou 2012.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE SPOT50 ?

- Au prix de 5 €, SPOT50 permet d'obtenir 100 € d'avantages répartis ainsi :

SPORT

25 € pour la pratique sportive (adhésion, licence dans un club ou une association sportive)

CULTURE

25 € pour la pratique artistique (adhésion dans une école de danse, art plastique, théâtre, ...)

LOISIRS

30 € pour les loisirs (achat d'1 ticket d'entrée ou d'1 place de cinéma, spectacle, centre aquatique, musée, ...)

TRANSPORT

20 € pour le transport sur le réseau Nomad sous forme de tickets unitaires (hors transport scolaire)

COMMENT SOUSCRIRE À SPOT50 ?

Il suffit de se connecter à la plateforme [SPOT50 Lien externe](#), pour pouvoir s'inscrire ou recharger ses avantages. Le QR code généré après inscription pourra être présenté sur téléphone ou sur support papier.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2024.

Les avantages du millésime 2023/2024 peuvent être utilisés jusqu'au 30 juin 2024.

Atouts Normandie : Pour les 15-25 ans

C'est Quoi : Aller au cinéma, au théâtre, profiter des concerts et festivals, pratiquer une activité sportive ou artistique et bien plus encore ! Avec le dispositif Atouts Normandie, la Région Normandie t'accompagne au quotidien et t'offre une multitude d'avantages pour tes loisirs et tes projets.



Si tu es inscrit.e dans un lycée normand, Atouts Normandie c'est aussi des avantages adaptés à ta filière de formation.

Pour en bénéficier, crée ton compte, demande tes avantages et récupère ton QR Code. Avec ce QR Code, tu utilises tes différents avantages. Il suffit de le présenter auprès des enseignes, associations et structures partenaires Atouts Normandie pour régler tes achats, inscriptions ou adhésion

Adhésion de 10 €

Je bénéficie de :

- 20 € Pour aller au cinéma
- 30 € Pour sortir en concert, en festival ou en spectacle
- 30 € Pour pratiquer un sport ou une activité artistique
- 40 € Pour se former aux BAF/A/BAFD et aux 1^{er} secours (PSC1/PSE/BNSSA) Pour participer à un chantier de jeunes bénévoles
- 10 € D'une valeur de 10 € à utiliser chez les commerçants partenaires

Valable du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

J'ai aussi accès à des bons plans pour :

- Gagner des places à des événements sportifs et culturels
- Participer à des journées de découverte de la Normandie
- Être informé sur mes droits et sur les opportunités intéressantes près de chez moi

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1 Je crée mon compte/je me connecte à mon compte sur <https://atouts.normandie.fr/beneficiaires>
- 2 Je clique sur la tuile « volet loisirs » puis je paie l'adhésion de 10 € (en CB ou en chèque)

NOUVEAU SUR ATOUTS NORMANDIE ?

Rendez-vous chez un relais pour valider ton âge. Localise le plus proche sur la carte des partenaires en ligne. https://atouts.normandie.fr/beneficiaires/Views/Localisation_Partenaire.aspx

- 3 Mon adhésion génère un QR Code sur mon compte qui me sert de moyen de paiement pour utiliser mes avantages. Je définis un code secret.
- 4 Je présente mon QR Code et compose mon code secret pour régler mes achats dans le réseau des partenaires (Voir la carte interactive en ligne).

BESOIN D'AIDE ?

Je consulte la FAQ

Ou

J'appelle le 02 31 06 95 99 (du lundi au vendredi)

Ou

J'envoie un message via le formulaire de contact sur <https://atouts.normandie.fr/beneficiaires>

L'AS Cherbourg en Cotentin Judo vous propose également :

Parrainage : faites découvrir le judo à un ami avec des séances gratuites jusqu'au 25 septembre 2023.
Si votre ami se licencie, vous bénéficiez d'une réduction de 20€.

Licences parents / enfants : les parents découvrent le judo ou le Taïso pendant le mois de septembre et leur licence est offerte en cas de souscription avant le 15/10/2023 (soit une réduction de 41€)

⚠ offre réservée aux parents des judokas déjà licenciés sur la saison 2022/2023 ayant renouvelé leur licence sur la saison 2023-2024.

Réductions familles :

Judo à partir de 6 ans inclus soit 2017 : 1 personne : 119 €+licence 41 € = **160 €**

2 personnes : 226 € + licences 82 € = **308 € au lieu de 320 €**

3 personnes : 339 € + licences 126 € = **465 € au lieu de 480 €**

4 personnes : cours gratuit pour la 4e licence 339€ + 164 € = **503 € au lieu de 640 €**

COMITES ENTREPRISES :

Merci de vous rapprocher de votre CE : des réductions sont possibles sur les activités sportives

Merci de faire la demande de reçu lors du règlement de votre inscription.